



VERSAILLES

versailles@sgen.cfdt.fr - 01 40 90 43 31
23 place de l'Iris, 92400 Courbevoie



Compte-rendu CSASD des Yvelines 1^{er} et 2nd degré 28 septembre 2023

Information : si les questions sont envoyées suffisamment en amont, les réponses seront envoyées par mail à l'organisation syndicale les ayant posées et ne seront évoquées en CSASD que rapidement.

Déclarations liminaires : toutes les organisations syndicales évoquent le Pacte qui n'est qu'une façon de travailler + pour perdre moins, le manque de professeurs malgré les annonces du nouveau ministre et des personnels maltraités par le manque de considération à leur égard.

Les réponses de la Directrice académique :

- Concernant l'abaya, il y avait une demande des chefs d'établissement pour une clarification des positions ministérielles. La décision du Ministre n'a engendré aucune situation de blocage dans le département, il y a eu par contre une mobilisation devant le lycée de la Plaine de Neauphle de Trappes mais ce n'était pas des élèves qui manifestaient. Il y a une dizaine de cas de port de l'abaya à l'entrée de l'EPLÉ dans le département.
- Concernant le 1^{er} degré, la DASEN dit qu'elle n'a pas fait le choix des remplaçants car cela aurait impliqué des fermetures de classes. Face aux difficultés de remplacement, la priorité a été donnée aux absences de longue durée et dans les très petites écoles avec des élèves nombreux dans les classes avec une organisation des communes pour éviter des niveaux triples mais une situation particulière n'a pas pu être résolue. Une demande a été faite aux IEN de mutualiser les moyens. Ils ont aussi fait face à une série de démissions.
- la création d'un DAR (dispositif d'auto-régulation) par l'ARS mais ceci a été créé trop tôt.
- Situation des grèves dans différents établissements : pour le collège Le Rondeau à Rambouillet, ils sont certes nombreux en 6ème, dit-elle, mais peu en 3ème (autour de 20-21 élèves) ; pour le collège Paulhan de Sartrouville, le problème était pour les moyens vie scolaire et un moyen CPE a été donné.
- Notre département est le moins impacté de l'académie sur les moyens médicaux-sociaux.
- Concernant la « gestion de la pénurie » évoquée par une organisation syndicale, ce n'est pas une pénurie de moyens, répond-elle, mais une pénurie de personnels. Dans le 1^{er} degré, il manque une centaine de personnes pour pourvoir les postes vacants.
- Les missions financées par le Pacte peuvent être suppléées par des HSE (par exemple : les doublages pour la natation) mais il y a sans doute quelques dérives.
- Elle reprend le propos des O.S disant que les enseignants déjà travaillent trop en soulignant que plusieurs demandes d'autorisation de cumul ont été faites. Les O.S lui font remarquer que c'est souvent dans le cadre d'une volonté de reconversion ou d'une contrainte pour gagner plus compte tenu de l'insuffisance des salaires enseignants.
- le néo-management a été évoqué mais, dans certaines écoles, la classe la plus difficile est laissée au nouvel arrivant ce qui est choquant.

Approbation du PV du 6 octobre à l'unanimité.

Mesures d'ajustements :

Dans le 1^{er} degré : reste de 4,33 ETP avant la phase 3.

Il y a eu des annulations de fermetures et, dans le pré-élémentaire, 7 ouvertures et 5 fermetures, dans

l'élémentaire, 6 ouvertures et 4 fermetures soit un solde total des mesures 2023 de 0,42 de + dépensé (la fusion et la reconstitution de l'école de La Verrière a eu un coût).

Pour le 1^{er} degré, le ministère prévoyait – 380 en maternelle et – 453 en primaire mais, en réalité, le total est de – 1 300 élèves.

Avant le vote des mesures, les O.S demandent à lire le vœu écrit par toutes les O.S siégeant en CSASD des Yvelines. Suite à cette lecture, la Dasen indique que si le vote est entièrement négatif, cela amène une reconvocation de la CSASD or elle proposera exactement la même chose. Les O.S demandent une suspension de séance pour se concerter. De retour en salle, le vote est défavorable à l'unanimité donc un CSASD sera convoqué le 5 octobre pour uniquement voter les mesures d'ajustement du 1^{er} degré.

Dans le 2nd degré :

Collèges : 99,2 % de l'enveloppe était déjà répartis, 8 divisions supplémentaires ont été implantées.

En 6eme : 9 ouvertures, 7 fermetures (St Exupéry à Andrésey, Mauriac à Houdan, Moulin au Pecq, La Quintinye à Noisy le roi, Apollinaire à Plaisir, Hélène Boucher à Montigny et Rimbaud à Aubergenville).

En 5eme : 1 ouverture (à Descartes à Fontenay), 4 fermetures (St Simon à Jouars, la Couldre à Montigny, Courbet à Trappes et le Bois d'Aulne à Conflans).

En 4eme : pas d'ouverture, 2 fermetures (L de Vinci à Ecquevilly et Nolhac à Versailles).

En 3eme : 1 ouverture (Franklin à Epone), 2 fermetures (St Exupéry à Vélizy et les Grands Champs à Poissy).

Soit un total de 11 ouvertures et 15 fermetures.

Par contre, à ce jour, ils ne peuvent pas nous donner les effectifs dans les classes car ces derniers ne seront stabilisés que vers le 15 octobre.

Remarque de la directrice académique : la DOS (division de l'organisation scolaire) ne donne pas toujours 29h à l'ouverture mais ne reprend pas toujours 29h à la fermeture car elle prend en considération ce qu'il est possible de faire avec les répartitions des équipes.

Il y a des abondements pour quelques établissements et un retrait de 15h à La Mare aux Saules de Coignières. Le 27 septembre, il restait 29h, 9h statutaires pour clôturer le bilan de gestion et 21h pour l'ouverture d'un dispositif relais dont l'implantation est à définir. Des élèves de collège sont encore non affectés une trentaine) mais c'est à la marge et ce sera réglé d'ici une semaine et demie.

Lycées : la dotation est répartie à hauteur de 99,65 %.

En 2nde : 3,5 fermetures

En 1ere G : 3 ouvertures et 3,5 fermetures.

En 1ere techno : 2 ouvertures et 0,5 fermeture.

En voie pro : 6 ouvertures (principalement en MRC. 8 lycées ont été concernés, l'académie a donné des heures pour les augmentations de capacités).

Ajustements pour les groupes de spé : 6 lycées concernés.

Ajustements liés à Indice de Position Sociale : 17 lycées ont été concernés.

En réserve : 93,5h pour des structures ou enseignements de spécialité et 28h statutaires.

La fin des bilans est prévue le 20 octobre.

Demande d'une organisation syndicale pour que le TRMD soit représenté dans les C.A des établissements concernés.

Les ajustements sont soumis au vote : vote contre à l'unanimité des organisations syndicales.

Pour info : 1/2 CPE en + à Paulhan à Sartrouville et à Vilar à Plaisir. Retrait de 0,3 ETP AED à Martin Luther King et + 0,3 ETP AED à Blaise Pascal à Plaisir et + 0,3 ETP AED à Vilar à Plaisir.

En réponse à une question du Sgen-CFDT, indication que le berceau CPE a été retiré aux Chatelaines à Triel sur Seine car il était non pourvu, ceci doit amener une réflexion sur la localisation des berceaux. Le Sgen-CFDT annonce une demande d'audience du collège.

Indication selon laquelle la DOS n'a plus de moyens CPE ni AED en réserve.

Réponses aux questions diverses :

- l'objectif, dans le 1^{er} degré, est que si des contractuels sont recrutés, ils remplaceront les Titulaires remplaçants.

- Dans le 1^{er} degré, les critères retenus sur le choix des candidats au Pacte : possibilité de refus de donner le Pacte à un enseignant lorsque le service de l'enseignant n'est pas irréprochable. C'est le choix de l'IEN, les enseignants doivent se rapprocher de ce dernier s'ils veulent des explications. Par ailleurs, pour les collègues du 1^{er} degré qui ont fait des demandes pour effectuer des heures en collège, les emplois du temps étaient parfois incompatibles.

- Pour le renouvellement des contractuels dans le 1^{er} degré : 16 démissions + 4 qui n'ont pas pris leur poste + 4 démissions de stagiaires et 4 lauréats qui finalement ne remplissaient pas les critères de recevabilité et des difficultés de stagiaires temps plein qui aurait dû être à mi-temps et inversement car leur déclaration était mal complétée.

- Il n'y a pas d'outil de suivi des remplacements car ARIA ne donne pas de visibilité mais les alertes remontent. La DSDEN attend avec impatience le déploiement d'ANDJARO pour gérer ceci, l'an dernier le Val d'Oise a testé le système.

- Concernant le manque d'AESH, il y a une zone en forte tension : Poissy-Sartrouville. Il y a eu un recrutement dès le mois de juin et 48 nouveaux contrats doivent être signés début octobre avec un traitement particulier sur Bois l'Etang, Vernouillet et les Friches.

- Concernant les situations de harcèlement scolaire qui ont eu lieu l'an dernier : 245 situations (une centaine sur le 1^{er} degré) + 62 situations de cyberharcèlement déclarées sur STOPH. Depuis le drame de Poissy, il y a une nette augmentation de déclarations : 20 déclarations sur STOPH depuis la rentrée et 21 sur des faits d'établissement. Au lycée Adrienne Bolland, cela a été un moment difficile pour l'établissement avec une lecture des médias exagérée, la DASEN est allée appuyer le chef d'établissement.

- Dans le 2nd degré, c'est 80 supports vacants : en musique, génie électrique, maths, sciences-physique, Eco-gestion ...

- Au 1^{er} septembre, 2509 AESH en contrat et environ 400 élèves en attente d'AESH.

- Pour les lycées, encore quelques élèves en attente d'affectation d'où la demande de monter à 31 ou 36 dans les classes de 30 et 35.

- Devoirs faits, c'est une enveloppe de 11 124 HSE en 5^{eme}, 8 524 HSE en 4^{eme} et 8 238 HSE en 3^{eme}. En 2^{eme} prépa-métiers, cela peut être dans le Pacte ou il est possible de demander une enveloppe d'HSE. Pour

les 6eme, l'accompagnement aux devoirs faits est dans le Pacte.

- Pour « Je réussis au lycée », 12 687 HSE. L'enveloppe a été attribuée au prorata du nombre d'élèves.

- A ce jour, sont non affectés 18 doublants en STMG et 53 élèves de la voie pro (la DASEN dit que c'est mieux que l'an dernier où 350 élèves de la voie pro étaient non affectés).

- Concernant le versement de la prime REP+ aux AED, la DASEN n'a pas connaissance de difficulté particulière.

- Pour le bureau des entreprises, la quotité est selon la proposition des LP et la présence ou non d'un assistant de DDF ou d'un DDF. 26 BDE dans le département (dont un en cours de recrutement). Il reste un poste vacant à ce jour dit-elle.

- 6 demi-divisions ont été ouvertes en voie pro ; les capacités d'accueil de l'établissement et son placement sur le territoire ont été pris en considération.

- Concernant le renouvellement des messageries ENT : c'est une problématique dans les lycées mais cela relève des compétences du conseil régional.

- Pour le déploiement d'OPALE, une réunion d'information est prévue jeudi prochain pour les derniers établissements restants à basculer.

- Situation des CIO : Pour celui de Mantes et les Mureaux ce sont 2 sites physiques mais une entité unique car la fusion a été faite.

- Concernant les voyages et sorties scolaires, certains chefs d'établissement bloquent les sorties s'il n'y a pas de remplacement (cas du collège de Maule) mais la DASEN indique que ce n'est pas ce que dit la circulaire.

- Concernant les voyages scolaires, que se passe-t-il lorsque les personnes accompagnatrices n'ont pas la formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ? La DASEN va revenir vers nous sur ce point. La volonté est de faire tous les voyages sur la même période et il faut donc une anticipation nécessaire dans les établissements.

- La formation hors temps scolaire est sur la base du volontariat. Pour le 1^{er} degré, elle a demandé aux IEN de donner rapidement les dates.

- le CDEN est prévu le 8 octobre à 18h.

Le CSASD prend fin à 12h25.

Sgen-CFDT au CTSASD des Yvelines

Sylvie Hopkins, représentante du